

CERTIPHYTO – DESA

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Catégorie « Décideur Soumis à Agrément »

Campus Fonlabour-Flamarens

CFPPA du Tarn

RS 5655

PRÉSENTATION

Code RS	RS5655 – Répertoire Spécifique (France Compétences)
Certification	Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Certificateur	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Type de formation	QUALIFIANTE – CERTIFIANTE
Disponibilité	Formation initiale ou renouvellement
Format	À distance (présentiel sur demande)
Durée – Initial	21 heures
Durée – Renouvellement	7 heures
Tarif – Initial	500 €
Tarif – Renouvellement	200 €
Financement	OCAPIAT / VIVEA / CPF
Contact	Frédéric POUSTHOMIS – 06 21 22 07 38
Validité du certificat	5 ans – renouvelable

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Objectif n°1 : Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour la santé et l'environnement.
- Objectif n°2 : Définir et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de protection.
- Objectif n°3 : Intégrer des méthodes alternatives pour réduire l'utilisation des produits chimiques.

À l'issue de la formation, vous recevrez une attestation permettant de demander le Certiphyto sur le site Service-Public.gouv.fr.

PRÉREQUIS

Prérequis diplôme	Aucun prérequis de diplôme exigé
Prérequis linguistique	Maîtrise de la langue française (lecture/écriture) nécessaire pour l'évaluation
Renouvellement	La présentation du certificat initial délivré par la DRAAF est obligatoire
Voie d'accès	Formation continue uniquement

CONTENU DE LA FORMATION

La formation aborde les thématiques réglementaires, sanitaires et agronomiques suivantes :

- Réglementation sur les produits phytopharmaceutiques (obligations légales, zonages, restrictions)
- Classification, étiquetage et fiches de données sécurité des produits
- Risques pour la santé humaine et prévention (EPI, conditions d'application)
- Risques pour l'environnement, la biodiversité et les ressources en eau

CERTIPHYTO – DESA

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Catégorie « Décideur Soumis à Agrément »

Campus Fonlabour-Flamarens

CFPPA du Tarn

RS 5655

- Alternatives aux produits phytopharmaceutiques et méthodes de biocontrôle
- Stratégies de réduction d'usage : plan Ecophyto, conseil à l'utilisation
- Procédure d'obtention du certificat via le portail Service-Public.gouv.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Type d'évaluation	Questionnaire à choix multiples (QCM) en ligne – évaluation nationale
Adaptation	Déclinée selon la catégorie de certificat visée et le secteur d'activité du stagiaire
En cas de réussite	Le candidat joint le bordereau de score à sa demande de certificat sur service-public.fr
En cas d'échec	Suivi d'une formation complémentaire + attestation signée par l'organisme de formation
Validation finale	La DRAAF valide la demande de certificat – le certificat est édité sur service-public.fr
Validation partielle	Non applicable

FORMATEURS

Nos formateurs ont suivi le parcours de certification INMA (Institut National de la Médecine Agricole) et de l'Acta.

Contact : Frédéric POUSTHOMIS – Tél : 06 21 22 07 38

FINANCEMENT ET ACCESSIBILITÉ

OPCA / OPCO	OCAPIAT (salariés agricoles) – VIVEA (exploitants agricoles)
CPF	Éligible au Compte Personnel de Formation
Accessibilité handicap	Contact référent handicap : cfppa.albi@educagri.fr
Démarche Qualité	Établissement certifié Qualiopi – certification reconnue par France Compétences

BASE LÉGALE ET RÉFÉRENCES

Codes NSF	211 – Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures / 211r – Protection des cultures
Formacode	21006 – Protection phytosanitaire
Texte fondateur	Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 (modifié)
Arrêté	Arrêté du 29 août 2016 – modalités d'obtention du certificat individuel
Début parcours certifiants	01/01/2022
Échéance enregistrement RS	31/12/2026
Lien France Compétences	https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5655/
Lien Chlorofil	https://chlorofil.fr/diplomes/certifs-reglementes/certiphyto